

## MODALITES OFFRE MIKO

### ARTICLE 1 – Conditions relatives aux participants

---

L'offre est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en France Métropolitaine du 01/04/2011 au 31/12/2011 à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. Elle est nominative et limitée à une seule participation par palier par foyer (même nom, même adresse).

### ARTICLE 2 – Principe et modalités de l'opération

---

1. Les boîtes (vendues en petites, moyennes et grandes surfaces) et les glaces individuellement vendues (hors petites, moyennes et grandes surfaces) de marque : Miko, Magnum, Carte d'Or, Cornetto, Viennetta, Soléro et Calippo portent des points appelés « Heartbeats ». Le consommateur collecte 30, 50 ou 80 points sur les produits porteurs de l'offre pendant la période promotionnelle (soit jusqu'au 31 décembre 2011) et envoie à TLC sa participation dans les 8 jours suivant son dernier achat (cachet de la Poste faisant foi) et au plus tard le 08/01/2012, composée de :

- a. le bulletin de participation et le collector (trouvé en magasin ou téléchargé sur le site [www.miko.fr](http://www.miko.fr)) dûment remplis et en y collant l'original des points « Heartbeats »
- b. l'original des tickets de caisse (avec les produits entourés)
- c. une enveloppe timbrée (au tarif lent en vigueur) auto adressée.

Le tout à l'adresse suivante :

TLC Marketing – Opération Attrape-Cœurs  
92, avenue de Wagram  
75017 Paris

2. Une seule participation par palier par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail) autorisée sur toute la durée de l'opération. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou reçue après 8 jours suivant le dernier achat sera considéré comme nulle. Les frais d'envoi sont à la charge du bénéficiaire.

3. Selon le nombre de points récoltés, le bénéficiaire recevra le cadeau correspondant dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de réception de sa demande valide dans les conditions prévues à l'article 3.

4. Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent les termes et conditions de la présente offre promotionnelle. Le bénéfice de la présente offre promotionnelle implique une acceptation préalable et sans réserve, par le bénéficiaire, des termes et conditions de l'offre.

### ARTICLE 3 – Les primes proposées

---

#### **Pour 30 points récoltés :**

Le bénéficiaire dispose d'un code pour 12 VOD sur tout le catalogue VOD du site [www.warnervideolive.com](http://www.warnervideolive.com) à raison d'un code par mois. Lorsque la vidéo est lancée, le bénéficiaire disposera de 48h pour profiter de cette dernière. Code valable un an à compter de la date de réception de la demande du consommateur.

### **Pour 50 points récoltés :**

Le bénéficiaire recevra un « Guide Loisirs » lui proposant un « Pass Famille » : pass comprenant 2 places adultes et 2 places enfants (moins de 16 ans) à utiliser simultanément. Au choix parmi : un Pass Cirque, un Pass Activités (parcs d'attraction, aquarium, zoo, parc animalier, bowling, accrobranche, base de loisirs, golf, voile, roller, canoe, VTT...) ou un Pass Culture (musée, visite culturelle ou visite de château)

1. A réception de son « Guide Loisirs », le bénéficiaire doit impérativement indiquer le « Pass Famille » qu'il souhaite recevoir et le retourner sous (21) jours calendaires à TLC Marketing France – Opération Attrape-Cœurs – 92, avenue de Wagram 75017 Paris. TLC Marketing enverra en retour le « Pass Famille » demandé en fonction des disponibilités sous 6 à 8 semaines.
2. Tout sera mis en œuvre pour répondre au mieux aux premiers choix des bénéficiaires des « Guides Loisirs ». Les pass sont cependant soumis aux disponibilités promotionnelles des partenaires de TLC Marketing. Toutefois, dans le cas où TLC marketing ne pourrait réserver le Pass famille choisi par le bénéficiaire, TLC Marketing contactera par e-mail le bénéficiaire de l'offre pour lui proposer un autre pass accompagné d'une lettre explicative.
3. Tout formulaire « Guide Loisirs » : photocopiés, scannés, illisibles, abîmés, déchirés, incomplets, raturés, falsifiés, incorrectement remplis, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considéré comme nul et il ne lui sera donné aucune suite. TLC ne peut garantir à deux (2) bénéficiaires de « Guide Loisirs » ou plus qu'ils auront la possibilité d'avoir le même Pass. Par conséquent, un seul « Pass Famille » peut être utilisé par groupe de réservation.
4. A réception de son « Pass Famille », le bénéficiaire devra se rendre sur le site [www.miko.fr](http://www.miko.fr) afin de consulter la liste des partenaires, accessible grâce au code confidentiel inscrit sur le bon. Il pourra ensuite prendre rendez-vous par téléphone, à l'avance, avec le partenaire de son choix. L'éventail des séances proposées et leur contenu varient selon les partenaires. Le bénéficiaire peut s'en informer par téléphone lors de sa réservation chez le partenaire. La date et l'horaire du rendez-vous seront soumis à la disponibilité du partenaire choisi.
5. Les bénéficiaires du « Pass Famille » (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans) devront se présenter le jour de leur rendez-vous avec le bon qu'ils remettront au partenaire. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
6. Un seul « Pass Famille » sera accepté par groupe de réservation (Plusieurs personnes bénéficiaires de l'offre ne pourront utiliser leur bon en même temps et le même jour chez le même partenaire). Tous les bénéficiaires (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans) devront se présenter en même temps chez le même partenaire pour bénéficier de l'offre.
7. Si les bénéficiaires (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans) du « Pass Famille », après avoir pris et confirmé un rendez-vous avec l'un des partenaires, ne se présentent pas le jour de leur rendez-vous sans en avoir averti le partenaire au minimum 48 heures à l'avance, leur « Pass Famille » ne serait alors plus valable chez aucun autre partenaire de l'opération.
8. Le « Pass Famille » est non échangeable, non cumulable avec d'autres promotions et avantages des partenaires et n'est valable qu'une seule fois et pour 2 adultes et 2 enfants (de moins de 16 ans). Il doit être utilisé avant le 31/05/2012. Les partenaires se réservent le droit de modifier leurs horaires et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération (ex : vacances scolaires, fermeture annuelle ou exceptionnelle des partenaires).
9. Les bénéficiaires devront se conformer aux règles internes régissant les centres partenaires (hygiène, âge minimum requis, tenue, tests anti-allergènes, etc.) dont il aura pris connaissance par téléphone lors de la prise de rendez-vous.
10. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire du bon. De même, pour toute autre activité (sans bon de cette offre), le consommateur devra payer la prestation au tarif en vigueur.
11. TLC Marketing a organisé son réseau de partenaires afin de répondre au plus grand nombre de demandes pour cette opération. Néanmoins, TLC Marketing ne peut garantir à tout consommateur la présence, dans la liste des partenaires de TLC Marketing, d'un partenaire pour une activité

- particulière à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leur localisation géographique, certains consommateurs souhaitant bénéficier d'une activité particulière pourront être amenés à effectuer un trajet à leur charge.
12. Les « Pass Famille » illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés par les partenaires ni remplacés par TLC Marketing. Le « Pass Famille » n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces. Offre non cumulable avec d'autres promotions et avantages des partenaires. Ni TLC Marketing, ni ses agents et distributeurs, ne remplaceront aucun bon perdu, volé ou endommagé.
  13. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Miko, Euro RSCG 360 et de TLC Marketing ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires pour quelque raison que ce soit et notamment du fait d'erreurs, omissions involontaires, défections de partenaires.
  14. Ni TLC, ni ses agents ou distributeurs, ne pourront être tenu responsable en quoi que ce soit, ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière à l'acheteur ou à tout porteur de bon en cas de : a. refus d'accepter ce « Pass Famille » par un établissement de loisirs partenaire de l'opération, b. incapacité du porteur du bon d'utiliser ce dernier, c. modification sur le contenu du bon ou de la liste des établissements participants, de pertes ou de blessures survenant dans un établissement participant, d. Ni TLC, ni ses agents distributeurs ne garantissent la qualité ou l'indisponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou dommages. Ce qui précède ne réduit nullement vos droits légaux. Si un tel cas se présente, le consommateur pourra contacter la hot line au 01.70.61.46.95 (Appel non surtaxé – coût de l'appel selon tarification de votre opérateur – ligne active du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h30 à 17h30), selon le cas, un agent ouvrira un dossier et une enquête sera menée auprès du partenaire cité ; ou bien l'orientera vers un autre établissement partenaire près de son domicile.

**Pour 80 points récoltés :**

Le bénéficiaire recevra un bon de réservation pour une nuit en résidence familiale pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans).

Les destinations sont : Evian, Mooslargue, Antibes, Argeles, Benodet, Saint Etienne Les Orgues, Carnoux, Gassin, Golfe Juan, Hourtin Port, La Londe les Maures, Les Sables d'Olonnes, Moliets, Saint-Raphaël, Narbonne, Cabourg.

1. Un seul bon est utilisé par personne, par ménage, par établissement et par groupe de réservation (un groupe est constitué dès que plus d'une personne accompagne le porteur du bon).
2. A compter de la réception par le bénéficiaire de son bon de réservation, ce dernier dispose d'un délai de vingt-et-un (21) jours calendaires pour le retourner par courrier recommandé avec accusé de réception, dûment renseigné, auprès de TLC MARKETING France (TLC Marketing France - Opération Attrape-Cœurs - 92, avenue de Wagram, 75017 Paris), cachet de La Poste faisant foi.
3. A réception de son bon de réservation, le bénéficiaire doit impérativement choisir trois (3) destinations différentes, trois (3) dates d'arrivées différentes. Les séjours devront être effectués avant le 30/06/2012. La durée maximale du séjour est d'une nuit sur place.
4. L'offre est assujettie à la réception par TLC Marketing du bon de réservation valide qui devra être retourné par le bénéficiaire par courrier recommandé avec accusé de réception (frais d'envoi non remboursés) dans les 21 jours calendaires suivant la réception de ce bon (cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante : TLC Marketing France – Opération Attrape-Cœurs - 92, avenue de Wagram, 75017 Paris.

5. Tout formulaire de demande de réservation : photocopiés, scannés, illisibles, abîmés, déchirés, incomplets, raturés, falsifiés, incorrectement remplis, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considéré comme nul et il ne lui sera donné aucune suite.
6. Dans un délai de vingt-huit (28) jours calendaires à compter de la réception du bon de réservation valable, TLC Marketing contactera le bénéficiaire par e-mail ou par téléphone afin de (1) confirmer les dates ou en proposer d'autres et (2) l'avertir de tous les frais éventuels supplémentaires restant à sa charge (taxes, assurances, etc...). Le bénéficiaire devra impérativement répondre à la proposition faite par TLC dans un délai maximum de 48 heures.
7. Tout sera mis en œuvre pour répondre au mieux au choix des bénéficiaires de l'offre. Toutefois, dans le cas où TLC marketing ne pourrait réserver la nuit en résidence à la date choisie par le bénéficiaire, TLC Marketing contactera le bénéficiaire de l'offre pour lui proposer une autre date.
8. Les dates et les destinations restent soumises aux offres mises à disposition par les partenaires de TLC Marketing (disponibilités promotionnelles) et ne peuvent être garanties : notamment, s'agissant des périodes de haute saison, des mois de juillet, août, décembre et des vacances scolaires.  
Par ailleurs, TLC ne peut garantir à deux (2) Familles bénéficiaires de bons de réservation ou plus qu'ils auront la possibilité de réserver ensemble sur une même résidence à la même date. Par conséquent, un seul bon de réservation peut être utilisé par groupe de réservation.  
En cas d'indisponibilité des trois (3) formules choisies par le bénéficiaire, TLC Marketing contactera ce dernier par téléphone ou par mail pour lui proposer une date et une destination de substitution. TLC Marketing s'engage à proposer une date de substitution laissant à minima 10 jours de délai au bénéficiaire, afin que celui-ci puisse s'organiser sereinement pour bénéficier de l'offre.  
Si au bout de trois propositions de dates différentes faites par TLC, le bénéficiaire refuse les dates proposées alors il perdra tout droit au bénéfice de l'offre et ne pourra prétendre à aucune autre proposition, ni à aucun autre dédommagement, contre-valeur en numéraire, ni compensation de quelque sorte que ce soit de la part de TLC Marketing ou Unilever (France).  
En prévention de toute contestation, TLC fera parvenir au bénéficiaire un e-mail ou un courrier de confirmation, reprenant les détails du séjour de substitution qui lui a été proposé.
9. En cas d'annulation de la part du bénéficiaire, ce dernier en informera l'équipe de réservation de TLC Marketing en appelant le 01.70.61.47.12. (Appel non surtaxé – Tarif variable selon l'opérateur – Ligne active du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30). Le Bénéficiaire perdra tout droit au bénéfice de la présente offre et ne pourra prétendre à aucune autre proposition de la part de TLC Marketing, ni à aucun autre dédommagement ou compensation de ce fait.
10. Pour toute question, le bénéficiaire peut appeler la Hotline TLC au n° 01 70 61 47 12 (appel non surtaxé - coût de l'appel selon tarification de votre opérateur; ligne active du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h30 à 17h30).
11. En renvoyant le bon de réservation valide, le bénéficiaire accepte les présents termes et conditions. Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent les termes et conditions de l'offre. Le bénéfice de cette offre promotionnelle implique une acceptation préalable sans réserve des termes et conditions de l'offre.
12. Après vérification par TLC Marketing des disponibilités sur les dates et traitement des demandes du bénéficiaire dans les conditions définies ci-dessus, le bénéficiaire recevra par e-mail, ou à défaut par courrier, la confirmation écrite de sa réservation qu'il devra remettre à l'arrivée de son séjour en présentant les documents requis valides pour bénéficier de sa nuit en résidence familiale pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans).
13. L'offre de réservation qui sera proposée par TLC sera valide 48 heures. Le bénéficiaire devra confirmer la réservation sous 48 heures. Chacune des deux périodes de 48 heures n'inclut pas les week-ends et les jours fériés.
14. Les taxes éventuelles et les suppléments restent à la charge du bénéficiaire du bon de réservation et doivent être payés par Carte Bancaire (Visa ou MasterCard) à la confirmation téléphonique de la réservation par TLC Marketing. Ces frais supplémentaires étant fonction de paramètres indépendants de TLC Marketing (résidence familiale, date...), celle-ci ne pourra communiquer leur montant définitif au bénéficiaire du bon de réservation qu'à la confirmation téléphonique de sa réservation. TLC s'engage à assurer la pleine confidentialité et la pleine sécurité des opérations de communication, de

- stockage, d'utilisation et de destruction immédiate après utilisation des coordonnées bancaires du bénéficiaire, conformément aux recommandations de la CNIL n°03-034 du 19 juin 2003.
15. L'offre et les bons de réservation sont nominatifs, par conséquent les résidences familiales partenaires et TLC refuseront tout bon de réservation qui serait présenté par une personne autre que le bénéficiaire de la présente offre promotionnelle.
  16. Aucune annulation ou modification n'est possible après confirmation de la réservation par TLC Marketing. L'assurance annulation n'est pas comprise dans l'offre.
  17. En cas de force majeure, TLC Marketing se réserve le droit de proposer une autre destination de départ. Le bénéficiaire en sera informé lors de la réservation et ne pourra prétendre à une autre compensation.
  18. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.
  19. Ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs, ne remplaceront aucun bon perdu, volé ou endommagé. A compter de la confirmation de la réservation, l'offre promotionnelle ne pourra être modifiée ou annulée, sauf cas de force majeure.
  20. Les bons n'ont pas de valeur monétaire, ne sont pas cessibles, ne peuvent être vendus ou revendus, ne sont pas remboursables, en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
  21. Ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne peuvent être tenus responsables de la gestion, de la qualité ou des services des résidences familiales partenaires et ne traiteront aucune plainte, réclamation, contestation de quelque sorte que ce soit relative aux vols. Le Bénéficiaire devra s'adresser à la résidence familiale directement pour toute plainte, réclamation ou contestation.
  22. En cas de modification ou d'annulation de la présente offre promotionnelle en cours d'opération, TLC Marketing en informera les bénéficiaires dans des délais et conditions raisonnables.
  23. TLC Marketing se réserve le droit d'annuler l'offre ou la réservation sans préavis du fait de la survenance d'un cas de force majeure.

#### **ARTICLE 4 – Précisions relatives aux primes**

---

Les primes ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par les présentes conditions. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges des primes. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les primes par des primes de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'acheminement des primes, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des participants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois jours de la réception, et par lettre recommandée avec accusé réception.

#### **ARTICLE 5 – Limite de responsabilité**

---

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté cette opération devait être annulée, prolongée, écourtée, modifiée ou reportée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications des conditions peuvent alors éventuellement être publiés pendant l'opération. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes conditions.
- Les modalités de l'opération de même que les primes ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en cas de communication

d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les primes aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

- La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des primes du fait de leur utilisation.
- Une fois que le bénéficiaire de l'offre s'est mis en relation avec le partenaire choisi pour réserver son activité ou son séjour, la société organisatrice ne saurait être responsable des faits postérieurs à cette réservation.

## **ARTICLE 6 – Protection des données à caractère personnel**

---

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant :  
à l'adresse suivante : Jeu MIKO– Sogec Gestion – 91973 Courtaboeuf Cedex.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales. A tout moment, les participants pourront contacter la société organisatrice pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de ses coordonnées à caractère personnel en écrivant à l'adresse suivante : Jeu MIKO – Sogec Gestion – 91973 Courtaboeuf Cedex. »

Les participants peuvent également s'opposer au transfert de leurs données à caractère personnel en écrivant à l'adresse suivante : Jeu MIKO – Sogec Gestion – 91973 Courtaboeuf Cedex. »

## **ARTICLE 7 – Fraudes et loi applicable**

---

Toute fraude ou non respect des présentes conditions pourra donner lieu à l'exclusion de l'opération pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les présents termes et conditions sont soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application des présentes conditions, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.